

Concevoir et animer un atelier à médiation musicale

RS7108 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 335
Formacode(s)	14407, 44067
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2028

Certificateur(s)

L'ART-ONDE · SIRET : 89337221900012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Activité visée : la certification permet à des professionnels de concevoir et animer un atelier à médiation musicale à l'attention d'un petit groupe de bénéficiaires ou d'une personne en individuel.

La certification est utilisée dans les secteurs social et médico-social.

Les employeurs faisant appel aux compétences visées sont des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) : Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Foyers de vie et d'Hébergement, Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ...

Les employeurs sont également des établissements et services du secteur sanitaire comme : des Unités de soin dans des centres hospitaliers (soins palliatifs, addictologie, oncologie, Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)...) et des Associations de soutien aux personnes vulnérables reconnues d'utilité publique (ARUP).

Les professionnels visés par la certification sont : le personnel paramédical des domaines de la rééducation, du socio-éducatif ainsi que les professionnels de l'animation socioculturelle chargés de l'accompagnement des usagers avec des vulnérabilités et/ou des handicaps dans les types d'établissements cités ci-dessus ou entités associées.

Les bénéficiaires des ateliers à médiation musicale qui sont conçus et animés par les professionnels sont : des personnes en situation de vulnérabilité et/ou de handicap, usagers d'Établissements ou Services Sociaux ou Médico-Sociaux, ou accompagnées par des associations de soutien aux personnes vulnérables et/ou avec handicap.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Évaluer les besoins du contexte où l'activité va se réaliser, afin de disposer des éléments nécessaires à la conception d'un atelier à médiation musicale, individuel ou collectif, adapté aux spécificités d'une structure des secteurs social, médico-social et sanitaire, et aux types de vulnérabilités et/ou handicaps des publics visés.

Les types de handicaps des publics visés par les ateliers à médiation musicale sont : Moteurs; Sensoriels (visuel-auditif); Psychiques (névroses, psychoses); Mentaux; Cognitifs; Neurodéveloppementaux; Maladies chroniques ou invalidantes (neurodégénérative, génétique, auto-immune...); Polyhandicap-plurihandicap

Les types de publics vulnérables visés par les ateliers à médiation musicale (personnes seules ou familles) sont accueillis dans les contextes suivants : Réinsertion sociale (addiction, violence, chômage, prison etc.); Dispositifs de protection du lien parents-enfants; Périnatalité, néonatalité; Vieillesse de la personne; Soins palliatifs, fin de vie

Concevoir, dans une collaboration avec l'équipe de professionnels de la structure concernée et les familles ou aidants des bénéficiaires, un projet d'atelier à médiation musicale, incluant la méthodologie de mise en place d'un plan d'accompagnement composé d'une série de séances adaptées aux besoins et objectifs de la structure d'accueil et aux types de vulnérabilité/handicap rencontrés.

Avant le démarrage de l'atelier, réaliser un bilan de réceptivité et d'expression au son et à la musique structuré en

fonction du type de vulnérabilité et/ou handicap du bénéficiaire, afin de proposer des modalités d'accompagnement personnalisées.

En fonction du bilan de réceptivité et d'expression au son et à la musique, rédiger le plan d'accompagnement individualisé afin de l'utiliser comme outil de référence et de communication avec le bénéficiaire, son entourage et l'équipe d'accompagnement, en précisant : L'objectif d'accompagnement des séances; Le type de séance préconisé (individuel/petit groupe), et l'intervention éventuelle d'autres professionnels ;La fréquence, le lieu des séances

;Les techniques de médiation musicale (actives/réceptives) préconisées; Les ressources sonores d'expression à utiliser (instruments de musique, voix, objets, corps) ; Le matériel associé à l'activité utilisé (systèmes audio-numériques de diffusion, systèmes informatiques de création sonore-musicale, systèmes connectés, accessoires divers...); Les directions de travail à développer; Les dispositifs de mises en situation préconisés (assis, couché, en mouvement); La méthodologie d'observation et de retour sur les séances : élaborations d'écrits (comptes rendus, bilans de séances) ; La planification de réunions d'équipe

Rédiger le programme des séances de l'atelier, le structurer en séquences de travail sous forme de méthode mobilisant des techniques, des ressources sonores d'expression et du matériel associé à l'animation en fonction des objectifs de séances, afin de dynamiser le développement de l'expression individuelle, des interactions et de la communication de groupe au moyen de la médiation musicale avec le(s) bénéficiaire(s).

Animer les séances d'un atelier à médiation musicale individuel et collectif en appliquant une méthode structurée de médiation musicale correspondant au public et aux objectifs d'accompagnement.

Pour ce faire :

Mettre en œuvre la structure du programme de séance, en instaurant un cadre relationnel bienveillant pour que chaque participant se sente en confiance

Enchaîner les différentes séquences de travail de la séance, en mobilisant des méthodes et techniques permettant le développement de l'expression individuelle et de la communication de groupe

Utiliser un matériel musical et audio et des ressources sonores d'expression pour atteindre les objectifs de la séance
Adapter l'animation à la dynamique relationnelle des échanges, en sollicitant l'expression de chaque participant au moyen du son et de la musique, pour développer les interactions avec l'animateur et entre les participants

Produire un compte rendu de séance d'atelier précisant les objectifs, la structure des activités mises en œuvre, le contenu observé (communication verbale et non verbale, investissement, comportement des bénéficiaires) et une analyse réflexive, afin de permettre la préparation de la prochaine séance et de faciliter la communication avec l'équipe pluridisciplinaire.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir une expérience professionnelle dans le domaine du soin-social-accompagnement-éducation.

Avoir une pratique musicale (vocale, instrumentale...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est constitué de deux professionnels animant des ateliers à médiation musicale.

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2028
Date de dernière délivrance possible	27/09/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2024	19	—	—	—
2023	40	—	—	—
2022	17	—	—	—
2021	3	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5376

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.echosysteme.eu/attestation-competence>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7108/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	1
Régions couvertes	4
Prix indicatif	2 900 € – 4 000 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	50
Parcours menés à terme	35
Taux d'achèvement	70 %
Période	10/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	54
Montant total engagé	181 160 €
Coût moyen par dossier	3 355 €
Durée moyenne	73 h
Période	06/2025 – 08/2026
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	9 %
OPCO	4 %

France Travail	3 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.